



# QUESTIONNAIRE PRE ADOPTION

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Tél :

Age :

Adresse mail :

Profession :

## HABITATION

*Type d'habitation :*

Appartement

Maison

Jardin

Clôturé

## LA FAMILLE

Pourquoi êtes-vous dans une démarche d'adoption aujourd'hui ?

Combien de personnes vivent au sein du foyer :

Age des enfants :

Y a-t-il des allergies connues dans l'entourage proche ?

## **LES ANIMAUX DE LA FAMILLE**

Possédez-vous d'autres animaux de compagnie :

Type d'animal	Age/Sexe	Identifié	Vacciné	Stérilisé	Comportement avec les autres animaux

## **LE FUTUR DE VOTRE COMPAGNON**

- Où dormira l'animal ?
- Pouvez-vous décrire votre environnement (rue, chemin, ville, route passante...)
- Laissez-vous sortir votre chat ?
- Si oui, l'environnement est-il sécurisé ou prévoyez-vous de le sécuriser ?
- Pourquoi un animal de cet âge ?
- Quelles qualités recherchez-vous chez votre animal ?
- Si votre compagnon fait une bêtise quelle est votre réaction ?
- Combien de temps pouvez-vous offrir à votre futur compagnon ?
- Comment faites-vous/où laissez-vous votre animal en votre absence ?
- Quelle est la solution pour votre futur animal lorsque vous partez en vacances ?

- Avez-vous la possibilité de vous rendre facilement chez un vétérinaire en cas d'urgence ?
  
- En fonction de votre âge ou de votre état de santé, que va devenir l'animal en cas de problème (départ éventuel en EHPAD, Hospitalisation longue durée.....) ?
  
- Que pensez-vous de la stérilisation de l'animal ?
  
- Quel type de nourriture allez-vous lui donner ?
  - Croquettes / pâtées supermarché
  - Croquettes / pâtées vétérinaires
  - Nourriture faite maison
  - Autre
  
- Avez-vous déjà eu des animaux ? Si oui, lesquels et que sont-ils devenus ?

Accepterez-vous des visites pré et post adoption de l'association (une minimum)?

Oui

Non

*Signature :*

*Date :*

*L'animal sera confié : identifié, vacciné et devra être stérilisé si l'âge requis à l'adoption n'est pas atteint, un certificat médical sera remis : des frais sont donc à prévoir.*

« Le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de **3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.** »

« L'abandon d'un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de **3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.** »